



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Patrice PERROT**

Député de la Nièvre

2<sup>ème</sup> circonscription

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur David GOURDON  
Président de la Ligue de défense des  
conducteurs  
23 avenue Jean Moulin  
75014 PARIS

Paris, le  
**06 NOV. 2019**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu la liste des signataires, résidant sur la deuxième circonscription de la Nièvre, de la pétition que la Ligue de défense des conducteurs a initiée afin de me demander aux parlementaires de ne pas voter, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, la dépense inscrite par le Gouvernement en vue du déploiement des radars.

Alors que la vitesse reste la première cause de mort violente dans notre pays et que la mortalité routière a augmenté sensiblement depuis 2014, le Gouvernement a décidé d'un plan d'actions, composé de 18 mesures complémentaires, présenté lors du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018.

L'installation de radars vise à faire baisser le nombre d'accidents mortels en réduisant la vitesse moyenne sur les routes les plus dangereuses. Elle ne recouvre qu'une des mesures d'une politique globale qui s'appuie également, outre les dispositifs de contrôle et de sanctions liées, sur une meilleure information et une plus grande responsabilisation des conducteurs, sur une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles, sur la mobilisation de nouvelles technologies au service de la sécurité routière, sur la valorisation des bons comportements ainsi que sur des mesures d'aménagement et de sécurisation des routes.

En décembre 2018, mois auquel vous vous référez, le nombre d'excès de vitesse enregistrés par les capteurs des radars mais non verbalisables en raison des dégradations liées aux actes de vandalisme, a considérablement augmenté, marquant une hausse de plus de 268 %.

Si, comme vous l'indiquez, une baisse de la mortalité routière a été enregistrée en 2018, la tendance s'est inversée en 2019 et le nombre d'accidents mortels a augmenté de manière sensible, la détérioration des radars ayant favorisé les conduites dangereuses.

Ces constats plaident pour une poursuite de la politique de sécurité routière décidée par le Gouvernement qui prévoit notamment, outre la remise en état des radars cassés ou abîmés (pour un coût estimé à 71 millions d'euros), le déploiement de nouveaux appareils. Ces derniers, fixés sur des mâts pour limiter les actes de vandalisme, enregistreront davantage d'infractions, comme l'utilisation du téléphone portable ou le non-respect des feux de circulation.

.../...

Par ailleurs, d'un point de vue strictement juridique, la contribution que vous évoquez, affectée à la délégation de la sécurité routière (DSR) pour le déploiement et l'entretien des systèmes automatiques de contrôle et de sanction mais également pour les autres politiques relevant de la sécurité routière, est encadrée par l'article 49 de la loi de finances pour 2016, qui fixe les règles de répartition du produit des amendes issues de la police de circulation.

Pour toutes ces raisons mais avant tout face à la hausse spectaculaire de la mortalité routière (+17,9 % sur un an avec 290 morts), l'affectation des crédits inscrits au projet de loi de finances pour 2019 apparaît comme pleinement justifiée pour épargner des vies et éviter les souffrances liées aux accidents de la circulation. Elle a ainsi été adoptée par l'Assemblée nationale.

Les signataires de la pétition, dont vous m'avez transmis la liste, ayant souhaité me saisir par votre intermédiaire, je vous serais reconnaissant de bien vouloir leur transmettre la présente pour leur complète information.

Je prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée et de mon cordial dévouement.



Patrice PERROT